

**COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE : NOMINATIONS**

**Préparé par le Secrétariat général**

**Avril 2014**

## BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

**NATURE :** Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 38 Statuts et règlements.

**MANDAT :**

- Veille à l'application des politiques du Sénat;
- dispose des affaires courantes dont il s'acquitte entre les réunions du Sénat;
- anime les travaux des comités permanents et spéciaux du Sénat;
- établit l'ordre du jour des réunions du Sénat;
- accomplit toute autre tâche que lui délègue le Sénat.

**NOMBRE :** 7 membres.

**QUORUM :** 4 membres.

**DURÉE DU MANDAT :** 3 ans; étudiant ou étudiante : 2 ans.

### COMPOSITION

### QUALITÉ

### PÉRIODE D'EXERCICE

<b>Adegbidi, Hector</b> .....	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2012 03 - 2015 03
<b>Castonguay, Lynne, secrétaire</b> .....	Secrétaire générale (sans y avoir voix délibérative)	D'office
<b>Dubois, Lise</b> .....	Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche (par intérim)	D'office
<b>LeBlanc, Samuel</b> .....	Étudiant, membre du Sénat, élu par le Sénat	2013 05 - 2014 04
<b>Navarro Pardiñas, Blanca</b> .....	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2014 03 - 2017 03
<b>Ryan, Marie-Noëlle</b> .....	Professeure, membre du Sénat, élue par le Sénat	2012 08 - 2015 08
<b>Théberge, Raymond, président</b> .....	Recteur et vice-chancelier	D'office

## COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

**NATURE :** Comité permanent relevant à la fois du Conseil et du Sénat. Cf. Article 21 *Statuts et règlements*.

**MANDAT :** Le Comité conjoint de la planification a pour objet de préparer et de recommander au Sénat et au Conseil une politique générale de développement de l'Université.

Le Comité a pour mandat principal :

- de recommander les priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en conciliant les besoins exprimés avec les ressources;
- de concevoir et de mettre en oeuvre un processus inclusif et intégré de planification académique qui prendra naissance dans les campus et les facultés;
- de recommander les étapes et les échéances de la mise en oeuvre de ces priorités.

En outre, le Comité :

- Assure la cohésion et la complémentarité dans l'action des deux instances;
- recommander les priorités à retenir dans le plan triennal qui est soumis au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs pour approbation;
- étudie les propositions du Comité des programmes et fait à leur sujet des recommandations au Sénat et au Conseil;
- étudie toute question relative au développement de l'Université que lui soumettent le Sénat ou le Conseil;
- fait rapport de ses activités au Sénat et au Conseil et dépose auprès d'eux un rapport annuel sur les perspectives de développement de l'Université et la planification académique et tout rapport périodique ou intérimaire qu'il juge opportun.

**NOMBRE :** 8 membres.

**QUORUM :** 5 membres.

**DURÉE DU MANDAT :** 3 ans; étudiant ou étudiante : 1 an.

### COMPOSITION

### QUALITÉ

### PÉRIODE D'EXERCICE

<b>Coughlan, Keith</b> , président	Membre du Conseil des gouverneurs, élu par le CEX	2013 11 - 2016 09
<b>Dako, Étienne</b>	Professeur, membre du Sénat, élu par le Sénat	2012 08 - 2015 08
<b>Fortin, Pierrette</b>	Doyenne, membre du Sénat, élu par le Sénat	2013 08 - 2016 08
<b>Lanteigne, Raymond</b>	Président du CGV	D'office
<b>LeBlanc, Samuel</b>	Étudiant, membre du Sénat, élu par le Sénat	2013 05 - 2014 04
<b>Rioux-Walker, Josée</b>	Membre du Conseil des gouverneurs, élu par le CEX	2013 11 - 2016 09
<b>Soucie, Jean</b>	Membre du Conseil des gouverneurs, élu par le CEX	2013 09 - 2016 09
<b>Théberge, Raymond</b>	Président du Sénat	D'office

**COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION (suite)**

Invités et invitées (voix consultative)

Dubois, Lise .....	Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche (par intérim)	D'office
Castonguay, Lynne, secrétaire .....	Secrétaire générale	D'office
Lord, Marie-Linda .....	Vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales	D'office
Robichaud, Edgar .....	Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	D'office

## COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE

**NATURE :** Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 40 *Statuts et règlements*.

- MANDAT :**
- Le Comité des programmes du Sénat académique étudie toutes les propositions de nouveaux programmes ainsi que les changements majeurs suggérés aux programmes existants. Le Comité, en tenant compte des recommandations des instances devant se prononcer sur le sujet, s'assure que les programmes contribuent à la réalisation des objectifs de l'Université et répondent aux exigences imposées par le Sénat académique. Le Comité recommande au Sénat académique les programmes devant être classifiés comme programmes pluridisciplinaires. Les responsables d'une proposition ou d'un projet ou le président ou la présidente du Comité des programmes de cycles supérieurs dans le cas des programmes de cycles supérieurs sont invités lorsque le Comité étudie leur proposition.
  - A la suite de ses études, le Comité des programmes du Sénat académique soumet des recommandations au Sénat en ce qui a trait à l'introduction d'un nouveau programme, à l'abolition d'un programme existant, aux changements majeurs de programmes, aux changements de l'appellation d'un programme ou d'un diplôme, aux changements de règlements portant spécifiquement sur un programme (entre autres, aux conditions d'admission et conditions de promotion), et aux changements à la politique portant sur la création et l'abolition de cours.
  - Le Comité des programmes du Sénat académique a l'autorité finale en ce qui concerne a) la procédure de présentation de programmes et de cours, b) les changements de préalables et de concomitants à un cours, c) la création de cours, l'abolition de cours et les changements au profil d'un programme, d) la création et l'abolition des programmes courts (de neuf à douze crédits) relevant de l'Éducation permanente, e) la suspension des admissions à un programme pour une période ne dépassant pas deux ans. La décision du Comité des programmes du Sénat académique dans ces cas est sans appel.
  - En ce qui concerne les procédures de publication du *Répertoire* de l'Université, le Comité des programmes du Sénat académique a la fonction de conseiller le Secrétariat général.
  - Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité des programmes du Sénat académique peut, au besoin, recommander des amendements aux règles de composition des programmes de l'Université.
  - Le Comité des programmes du Sénat académique donne au Sénat son avis sur tout changement aux règlements universitaires.

**NOMBRE :** 10 membres.

**QUORUM :** 6 membres.

**DURÉE DU MANDAT :** 3 ans; étudiante ou étudiant : 1 an.

### COMPOSITION

#### QUALITÉ

#### PÉRIODE D'EXERCICE

<b>Dubois, Lise, présidente</b> .....	Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche (par intérim)	D'office
<b>Daigle, Sarah</b> .....	Étudiante membre du Sénat, élue par le Sénat	2013 05 - 2014 04
<b>Fortin, Pierrette</b> .....	Doyenne des Études (Edmundston)	D'office



**COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)**

<u>COMPOSITION (suite)</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
LeBlanc, Matthieu .....	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2014 03 - 2017 03
Malfais, Patrick .....	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2011 08 - 2014 08
Roy, Lisa .....	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2011 08 - 2014 06
Selouani, Sid-Ahmed .....	Doyen des Études (Shippagan)	D'office
Surette, Céline .....	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2012 08 - 2015 08
Touaïbia, Mohamed .....	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2013 08 - 2016 08
Urbain, Émilie .....	Étudiante de cycles supérieurs, membre du Sénat, élu par le Sénat	2013 05 - 2014 04
<u>Invité et invitée (voix consultative)</u>		
Castonguay, Lynne, secrétaire .....	Secrétaire générale	D'office
Robichaud, Pascal .....	Registraire	D'office

## COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE

**NATURE :** Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 43 *Statuts et règlements*.

**MANDAT :**

- Examine, juge et sanctionne tout grief présenté par un étudiant ou un étudiante qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études;
- examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante;
- en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

**REMARQUE :** Les décisions du Comité sont sans appel.

**NOMBRE :** 7 membres.

**QUORUM :** 4 membres, dont le président ou la présidente, un étudiant ou une étudiante, un professeur ou une professeure et un doyen ou une doyenne.

**DURÉE DU MANDAT :** 2 ans, renouvelable une fois, à l'exception de la vice-rectrice adjointe ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement.

### COMPOSITION

#### QUALITÉ

#### PÉRIODE D'EXERCICE

**Bourque, Paul-Émile** ..... Doyen, élu par le Sénat  
2012 08 - 2014 08

**Suppléant : Sid-Ahmed Selouani** (2012 08 - 2014 08)

**Cabajsky, Andréa** ..... Professeur membre du Sénat, élu par le Sénat  
2013 08 - 2015 08

**Suppléants :** Hector Adegbidi (2013 08 - 2015 08)

Sebastien Deschênes (2012 08 - 2014 08)

**DesRoches, Pierre-Luc** ..... Étudiant membre du Sénat, élu par le Sénat  
2013 05 - 2014 04

**Suppléantes :** Sarah Daigle (2013 05 - 2014 04)

**LeBlanc, Samuel** ..... Étudiant membre du Sénat, élu par le Sénat  
2013 05 - 2014 04

**Navarro-Pardiñas, Blanca** ..... Professeure membre du Sénat, élue par le Sénat  
2012 11 - 2014 10

**À nommer, président** ..... Candidat choisi à l'extérieur de l'Université (sans y avoir voix  
délibérative)

**Suppléant :** Charles Bourque (2012 03 - 2014 03)  
2013 03 - 2015 03

**Richard, Jean-François** ..... Vice-recteur adjoint à l'enseignement (sans y avoir voix  
délibérative)

**Boulay, Roger, invité au besoin** ..... Directeur des Services aux étudiants et aux étudiantes (sans  
y avoir voix délibérative)

**Cormier, Valmond, secrétaire** ..... Responsable du Service des dossiers (sans y avoir voix  
délibérative)

**Castonguay, Lynne, invitée au besoin** ..... Secrétaire générale (sans y avoir voix délibérative)

**Robichaud, Pascal, invité au besoin** ..... Registraire (sans y avoir voix délibérative)

D'office

D'office

D'office

D'office

## COMITÉ D'ATTESTATION D'ÉTUDES

**NATURE :** Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 41 *Statuts et règlements*.

**MANDAT :**

- Au nom du Sénat, le comité examine et sanctionne les dossiers universitaires des candidats et des candidates admissibles à un diplôme.
- En cas de conflit sur la question de l'admissibilité à un diplôme, le Comité statue sur tout grief présenté par un étudiant ou une étudiante.

**NOMBRE :** 7 membres.

**QUORUM :** 3 membres, dont au moins un d'office.

**DURÉE DU MANDAT :** Professeur ou professeur : 3 ans; étudiant ou étudiante: 1 an.

### COMPOSITION

#### QUALITÉ

#### PÉRIODE D'EXERCICE

**Adégbidi, Hector** ..... Professeur, membre du Sénat, élu par le Sénat  
2013 08 - 2016 08

Suppléant : Sébastien Deschênes (2012 08 - 2015 08)

**Dubois, Lise** ..... Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche (par intérim)  
(ou son délégué ou sa déléguée)

D'office

**Castonguay, Lynne, présidente** ..... Secrétaire générale (sans y avoir voix délibérative)

D'office

**Cormier, Valmond, secrétaire** ..... Responsable de la gestion des dossiers du Campus de

D'office

Moncton (sans y avoir voix délibérative)

2013 05 - 2014 04

**Daigle, Sarah** ..... Étudiante, membre du Sénat, élue par le Sénat

Suppléants : Samuel LeBlanc (2013 05 - 2014 04)

Pierre-Luc DesRoches (2013 05 - 2014 04)

**Robichaud, Nyenda** ..... Étudiante, membre du Sénat, élue par le Sénat

2013 05 - 2014 04

**Roy, Denis** ..... Professeur, membre du Sénat, élu par le Sénat

2012 08 - 2015 06

### Invités (voix consultative)

**N....** ..... Responsable du Registrariat de la constituante concernée  
D'office

**N....** ..... Doyen ou doyenne, directeur ou directrice d'école, doyen ou  
doyenne des Études





## CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 42 Statuts et règlements.

MANDAT : Les attributions du Conseil de la langue française sont les suivantes :

- a) recommander les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue française dans les divers secteurs de l'Université;
- b) recommander les modifications à la politique et aux normes linguistiques.

NOMBRE : 5 membres.

DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable.

### COMPOSITION

### PÉRIODE D'EXERCICE

<b>Basque, Marc</b> .....	Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus d'Edmundston, élu par le Sénat	2012 11 - 2014 10
<b>Blain, Sylvie, présidente</b> .....	Membre du Sénat, élu par le Sénat	2013 08 - 2015 08
<b>Boucher, Carole</b> .....	Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Shippagan, élu par le Sénat	2013 08 - 2015 08
<b>Hervet, Éric</b> .....	Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Moncton, élu par Sénat	2012 11 - 2014 10
<b>Kamano, Lamine</b> .....	Étudiant, élu par le Sénat	2012 03 - 2014 03